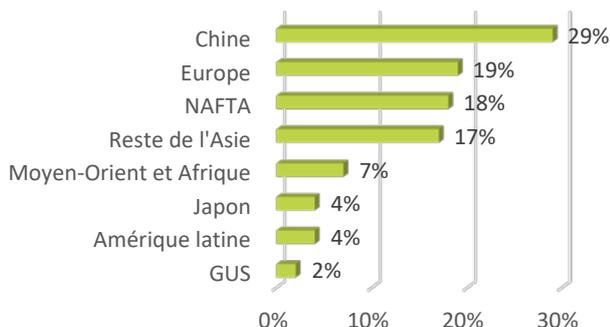




«Sustainable Plastic Economy»

Le problème de la pollution par les plastiques n'est pas nouveau, mais ces derniers mois, quantité d'articles parus dans la presse ont révélé au public la menace d'un véritable cataclysme écologique. En effet, nous sommes confrontés aux conséquences de notre mode de consommation jusque pendant les vacances, tant dans les pays lointains qu'au bord de nos lacs suisses. Nous en sommes tous responsables, même si nous faisons, parfois à tort, porter le chapeau aux populations locales – de la République dominicaine ou de Bali, par exemple – pour la pollution massive des mers par les déchets plastiques. Il s'agit d'un problème mondial, et donc aussi européen, qui a des conséquences difficilement quantifiables mais déjà catastrophiques pour nous tous.

Répartition régionale de la production mondiale de plastiques



Sources: statista.de, Raiffeisen Investment Office

La quantité de plastique consommée quotidiennement dépend d'une part de l'usage qu'en font les ménages, mais aussi, surtout, des procédés de fabrication. En janvier 2018, lors du Forum économique mondial de Davos, la Fondation Ellen McArthur, une organisation non gouvernementale britannique, a obligé de grands fabricants de biens de consommation (notamment Unilever, Danone, et aussi Nestlé depuis avril) à réduire significativement leur part d'emballages plastiques et à augmenter la part des matériaux d'emballage recyclables à près de 100% d'ici 2025. De premiers succès ont déjà été enregistrés, par exemple chez Werner & Mertz GmbH, qui utilise déjà des matériaux d'emballage recyclés et recyclables pour ses produits d'entretien ménager (notamment «Frosch»).

L'industrie des emballages, en proposant des matériaux alternatifs, et les entreprises qui adoptent des méthodes de recyclage innovantes contribuent également à résoudre le problème. Nous sommes convaincus que les entreprises qui anticipent ces enjeux importants et proposent des solutions viables sont bien placées pour profiter de cette évolution, qui pourrait être accentuée par des interventions politiques concertées (notamment en UE).

En partenariat avec le cabinet d'analyse Solactive, nous avons développé l'indice d'actions «Sustainable Plastic Economy», qui englobe aussi bien des producteurs de biens de consommation que des entreprises qui emploient des emballages et des méthodes de recyclage alternatifs et innovants. Cet indice est ajusté périodiquement.

Certificat Raiffeisen sur l'indice Solactive Sustainable Plastic Economy

ISIN	CH0412535145	Durée	Open end
Monnaie	CHF	TER¹	0,95% p.a.
Performance	En souscription	Documentation	Termsheet

Données au 09.08.2018

¹ Total Expense Ratio (ratio de frais totaux)

Ce certificat Tracker Open-End reproduit l'indice boursier «Sustainable Plastic Economy». L'indice se compose principalement de fabricants de biens de consommation qui envisagent de changer de matériaux d'emballage, de fabricants d'emballages et d'entreprises ayant adopté des méthodes de recyclage innovantes.

Opportunités

- Les entreprises qui anticipent ces enjeux importants et proposent des solutions viables pourront nettement profiter de cette évolution.
- Comme l'univers de placement s'élargit continuellement, Raiffeisen Investment Office passe régulièrement en revue la composition de cet indice d'actions.

Risques

- Aucune solution à court terme n'est en vue actuellement. Mais un retournement dans l'orientation des articles de presse pourrait faire passer ce problème écologique au second plan.
- Les entreprises figurant dans l'indice ne satisfont pas entièrement aux critères ESG (p. ex. Nestlé). Pour obtenir un impact maximal, nous estimons très important de sélectionner des entreprises ayant une part de marché importante et souhaitant réduire activement les déchets en plastique.
- Les investissements sont effectués dans le monde entier et, en partie, dans des titres à capitalisation moyenne. Outre les effets de change, il faut s'attendre à d'importantes fluctuations de valeur. Ce produit de placement ne convient donc qu'en tant que complément à long terme dans un portefeuille largement diversifié.

Editeur

Notenstein La Roche Banque privée SA
Investment Office Groupe Raiffeisen
Bohl 17
9004 Saint-Gall

investmentsolutions@raiffeisen.ch

Mentions légales importantes

Pas d'offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. 516961. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée. Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.